

## Partage des eaux du Nil : accord entre quatre pays d'Afrique de l'Est

Arrib News, 14/05/2010 – Source AFP Quatre pays d'Afrique de l'Est ont signé vendredi un nouvel accord sur le partage des eaux du Nil, en l'absence du Burundi et de la RDCongo, et malgré le boycott de l'Egypte et du Soudan, farouchement opposés à ce projet. Réunis vendredi à Entebbe, les représentants de l'Ethiopie, l'Ouganda, le Rwanda et la Tanzanie ont signé cet accord en négociation depuis une dizaine d'années entre les neuf pays riverains du fleuve pour un partage plus équitable de ses eaux.

L'Egypte et le Soudan, qui estiment avoir des "droits historiques" sur le Nil et sont les principaux bénéficiaires du dernier traité de partage des eaux datant de 1959, n'étaient pas officiellement présents à la cérémonie. Les deux pays avaient clairement exprimé depuis plusieurs mois leur hostilité à ce projet de nouvel accord-cadre. Les représentants du Burundi et de la RDC étaient également absents et n'ont donc pas paraphé le nouvel accord. Le Kenya a affirmé son soutien total au nouveau texte, affirmant sa volonté de le signer "le plus tôt possible". "Cet accord bénéficiera à chacun d'entre nous et ne nuit à personne", a commenté le ministre éthiopien des ressources hydrauliques, Asfaw Dingamo, disant "croire fermement que tous les pays du Bassin du Nil vont le signer". "La coopération n'est pas un choix mais une nécessité. Le Nil est une ressource pour tous, et non pas nombre limité de pays, a expliqué M. Dingamo. "Je ne pense pas que nous allons vers une guerre de l'eau. Si nous travaillons ensemble, si nous coopérons, le Nil satisfera aux besoins de tous", a-t-il estimé. "Nous regrettons l'absence annoncée et intentionnelle de nos chers frères de l'Egypte et du Soudan", a ajouté le ministre rwandais des Terres et de l'eau, Stanislas Kamanzi. Selon le ministre égyptien des Affaires parlementaires et juridiques, Mufid Shehab, cité par l'agence de presse officielle égyptienne MENA, l'accord d'Entebbe ne sera tout simplement pas appliqué, le Caire et Khartoum n'étant pas signataire. Long de près de 6.700 km, le Nil est issu de la rencontre du Nil Blanc, qui prend sa source au lac Victoria, et du Nil bleu, dont l'origine est le lac Tana, en Ethiopie. Les deux fleuves se rejoignent à Khartoum, puis le Nil traverse toute l'Egypte pour se jeter dans la Méditerranée. L'Egypte et le Soudan ont longtemps eu la main sur cette immense ressource : le traité actuel de partage des eaux, élaboré en 1929 par le colonisateur britannique, puis amendé 30 ans plus tard, attribue des quotas très favorables à l'Egypte (55,5 milliards de m<sup>3</sup>) et au Soudan (18,5 mds), soit au total 87% du débit du fleuve. Il octroie en outre au Caire un droit de veto sur tous les travaux susceptibles d'affecter le volume du fleuve, qui fournit à l'Egypte 90% de ses besoins en eau. L'Ethiopie, la Tanzanie, l'Ouganda, le Kenya et la RDC contestent cette répartition. Les négociations menées depuis dix ans se sont soldées mi-avril à Charm el-Cheikh par un constat de désaccord entre l'Egypte et le Soudan d'une part, et sept autres pays de l'amont, porteurs du projet d'Entebbe. Le Caire et Khartoum craignent que leur approvisionnement en eau ne soit drastiquement réduit avec ce nouvel accord cadre, qui prévoit de nombreux projets d'irrigations et de barrages hydro-électriques dans les pays en amont. Le nouveau texte ne mentionne aucun chiffre, en volume ou mètres cubes, sur le futur partage des eaux, mais il "annule" les traités de 1929 et 1959. Il autorise les pays du Bassin à utiliser toute l'eau qu'ils jugent nécessaire, dans la mesure où ils ne portent pas préjudice aux autres pays de l'aval. Une Commission du Bassin du Nil sera en charge de recevoir et approuver tous les projets (irrigation, barrages...) concernant le fleuve. Elle sera basée à Addis Abeba et comptera des représentants des neuf pays concernés.